

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

PRÉSENTS : BAILLY Sylvain, BEDIOT Daniel, BRUGGER Damien, CHAPELOTTE Séverine, CHARTON Laurent, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

ABSENTS : ECOIFFIER Ludovic, GAUDILLIER Stéphane.

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- Accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessous :

Compte	Libellé	Budget 2024	Autorisation d'engagement 2025
2117	Bois, Forêt	18 395 €	4598.75 €
2128	Autres agencements et aménagements	2 500 €	625 €
21318	Autres bâtiments publics	4 000 €	1 000 €
21351	Installations générales – bâtiments publics	6 000 €	1 500 €
2138	Autres constructions	2 500 €	625 €
2151	Réseaux de voirie	5 000 €	1250 €
2152	Installations de voirie	21 000 €	5 250 €
2158	Autres matériels et outillages	2 000 €	500 €
21538	Autres réseaux	8 000 €	2 000 €
21568	Autres matériel et outillage incendie et sécurité	3 500 €	875 €
21578	Autres matériel technique	3 000 €	750 €
2183	Matériel de bureau et informatique	500 €	125 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	500 €	125 €
2185	Matériel de téléphonie	2 000 €	500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	500 €	125 €
	Totaux	79 395 €	19 848.75 €

- Renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 € sur le budget communal pour 2025.
- Valider le devis de l'entreprise PELLETIER d'un montant de 26 969.64 € et dit que les ralentisseurs ainsi que les chicanes seront installés rue de la lisse et rue de la croix rouge.
- Adhérer à PEFC BFC afin d'obtenir une certification de la gestion durable de la forêt communale et demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 20h05.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT